

Claudie Lesselier « Femmes, exils et politique en France depuis 1970 »

Communication au colloque « Exhumer l'histoire des femmes exilées politiques », Bruxelles, mai 2006. Publication dans : Sextant, Revue du groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes, 2009, n°26, « Femmes exilées politiques » Numéro coordonné par Anne Morelli. Editions de l'université de Bruxelles

La reconnaissance de l'existence de femmes parmi les exilés, les demandeurs d'asile et les réfugiés, la réflexion sur d'éventuelles spécificités de leurs parcours et des motifs et des formes de persécutions qui ont pu les contraindre à l'exil, sont apparues progressivement, comme le montre l'exemple de la France depuis les années 1970. Ces changements se sont opérés dans le contexte produit par l'essor des mouvements féministes, les dynamiques associatives autour du droit d'asile et les profondes transformations que connaît le phénomène de l'exil au cours de ces décennies, et qui concernent à la fois les réalités et les représentations des exilés, demandeurs d'asile ou réfugiés, les conditions de leur accueil et le traitement de leur demande d'asile. Les procédures de reconnaissance du droit d'asile et les institutions chargées de l'asile dans le cadre de la Convention de Genève sont mises en place en France en 1952 et c'est en 1972 que la France ratifie le protocole qui étend l'application de la Convention de Genève à l'ensemble du monde. Depuis le début des années 70 le nombre annuel de demandeurs d'asile s'est considérablement accru, avec une grande diversification géographique et une féminisation sensible, mais dès le début des années 80 le taux de reconnaissance du statut de réfugié se réduisait. À la figure de l'exilé(e), fuyant les persécutions d'un pouvoir d'État du fait de ses engagements ou de ses opinions politiques explicites, se surimpose celle de personnes poussées à la fuite par des guerres civiles, des situations d'insécurité et de violences généralisées, des crises sociales et la pauvreté, et qu'on suspecte d'être de « faux réfugiés ». L'arrivée des réfugiés et l'enjeu que représente le droit d'asile ont suscité, au cours de toutes ces années, la création d'associations spécialisées dans l'accueil, l'aide juridique, sociale, médicale et psychologique aux exilés et réfugiés.

Par ailleurs des organisations plus anciennes ou plus généralistes (défense des droits des étrangers, des droits humains) se sont engagées sur ce terrain, et des mobilisations sociales (campagnes, manifestations, réunions publiques, publications) se sont déroulées autour de ces thèmes.

Les mouvements féministes quant à eux, ont été également partie prenante de solidarités avec les femmes exilées et d'actions pour la défense de leurs droits, mettant en relation la lutte contre les violences faites aux femmes et la défense du droit d'asile ; des femmes exilées elles-mêmes ont formé des groupes ou associations de femmes, ont réfléchi et pris la parole sur leur parcours et leur situation d'exil, de façon collective et aussi pour certaines dans une démarche d'écriture et de recherche plus individuelle.

J'ai voulu rechercher comment les mouvements de femmes exilées et les mouvements de solidarité avec elles ont été un espace où se sont manifestés des questionnements sur la persécution, l'exil, l'asile, dans leur dimension de genre. Dans ce processus, au travers des réflexions sur les persécutions spécifiques envers les femmes et les parcours de l'exil au féminin dans leur diversité, la notion d' « exilée politique » se trouve elle aussi problématisée. Je m'efforcerai d'examiner comment des femmes exilées ont abordé la question des singularités sexuées de leurs parcours et de leur situation, quel a été le rôle des autres mouvements sociaux et quelles interactions se sont nouées, quels facteurs ont pu provoquer des prises de conscience et des réflexions nouvelles.

Je partirai de la façon dont certains groupes de femmes exilées ont associé une réflexion sur l'exil et dans l'exil et une prise de conscience féministe, dans les années 70 et au début des années 80. Si cette expérience a bénéficié de facteurs favorables, demeure-t-elle singulière ou est-elle généralisable, et, alors que le phénomène de l'exil se diversifie, que la question du droit d'asile commence à se poser avec acuité au cours des années 80, comment les groupes de femmes exilées et les mouvements de solidarité font-ils face à ces données nouvelles ? Enfin, dans la décennie suivante est posée plus explicitement la question des persécutions et des violences qui provoquent l'exil, et notamment les formes et motifs spécifiques de violences à l'encontre des femmes, motivant un combat difficile pour que ces persécutions puissent être reconnues au titre de l'asile. Bien entendu l'évolution est plus complexe car chaque vague d'exil, chaque parcours d'exil a sa temporalité propre, expériences individuelles et dynamiques collectives s'entrecroisent profondément, et la diversité tant des exils que des initiatives collectives est telle que cette étude ne peut en rendre compte complètement.

Les sources sont les documents provenant des associations et collectifs de femmes exilées et des mouvements de solidarité (presse, brochures, tracts, photographies, rapports et textes internes). Certains se trouvent dans des centres de documentation et d'autres ont été conservés par des actrices de ces mouvements. J'y ai ajouté des textes individuels écrits par des exilées (interviews, articles, livres), des entretiens que j'ai menés dans le cadre de cette recherche et des observations personnelles permises par mon engagement dans une part de cette histoire.

L'exil, un « territoire de liberté » pour les femmes ?

Dans la France d'après 1968 les mouvements de femmes et d'autres mouvements sociaux, dotés d'un fort esprit internationaliste, offrent un cadre favorable à la formation de collectifs autonomes de femmes étrangères, immigrées, exilées. Ces groupes s'inscrivent dans l'espace ouvert par les mouvements de femmes qui contestent l'oppression spécifique des femmes, déconstruisent la répartition des rôles sexués y compris dans le champs politique et promeuvent une parole à la

première personne. Ils appartiennent aussi aux dynamiques propres aux groupes d'exilés, dans la mesure où l'exil incite à des remises en question et à des formes d'activités nouvelles dans le pays d'accueil. Partant de l'exemple de groupes autonomes de femmes constitués dans les années 70 et au début des années 80, nous verrons leur apports et leurs diversités.

Exilées latino-américaines

Des femmes de l'exil latino-américain (Chili, Uruguay, Argentine, Brésil principalement) ont constitué les premiers groupes autonomes de femmes exilées, qui incluent aussi des étudiantes, ou des femmes vivant en France à d'autres titres et avec d'autres statuts administratifs¹. Dès 1972 se forme le « Groupe latino- américain des femmes » qui publie entre 1974 et 1976 un bulletin mensuel bilingue espagnol / portugais, *Nosotras*², et en 1977 le « Groupe femmes latino américaines »³. Certains groupes se constituent sur une base nationale comme le « Cercle des femmes brésiliennes » en 1975⁴, le « Collectif des femmes chiliennes » en 1979, l' « Association des femmes uruguayennes » en 1983, « Solidarité aux Mères de la place de Mai »⁵ fondé pour ce dernier en 1978 par une Argentine mais qui rassemble aussi des Françaises. En plus des groupes organisés existent des espaces de discussion ou d'action plus informels, des interactions avec les milieux de la gauche, les milieux féministes, des campagnes politiques communes. Ces collectifs de femmes réussissent à avoir une audience importante, et sont même une composante majeure des communautés latino-américaines exilées. En outre, bien que les exilé-e-s latino-américain-e-s soient peu nombreux, leur visibilité est importante, les interactions sont facilitées par des proximités culturelles et le partage de références idéologiques communes avec la gauche française⁶.

Et ce que soulignent les actrices de ces mouvements (en tout cas celles qui ont témoigné ou écrit), c'est que leur prise de conscience féministe a été favorisée par le processus d'exil. Une fois passée

¹ Ce qui suit est basé sur la documentation des collectifs cités, sur quelques études publiées et citées infra et sur des entretiens avec Angelica Barra, Ana Vasquez et Angela Xavier de Brito.

² Conservé à la Bibliothèque féministe Marguerite Durand à Paris.

³ Fondé après un meeting « Parole aux femmes d'Amérique latine » organisé par le journal féministe *L'information des femmes* en mars 1977 ; des tracts et deux bulletins (*Mujeres latinoamericanas* et *Herejias*) ont été conservés à la Bibliothèque Marguerite Durand.

⁴ Dossier à la bibliothèque Marguerite Durand. GOLDBERG A., *Le dire et le faire féministe : une approche socioculturelle du Brésil contemporain*, Thèse, Paris VII, 1991 (Chapitre V-3 : le féminisme des Brésiliennes en exil ; GOLDBERG-SALINAS A., « Brésiliennes en exil : de femmes migrantes à féministes étrangères », *Cahiers du CEDREF*, n°8-9, pp. 43-68. ; CUNHA NEVES A. « Femmes brésiliennes en exil. La quête d'une identité », *Cahiers des Amériques latines*, n°26 (première série), 1982. (il s'agit de Angela Xavier de Brito)

⁵ Entretien avec Ada D'Alessandro in : DANGY T., *Maternité et politique, la place et le rôle du mouvement des mères de la place de mai dans la démocratisation de l'Argentine*, mémoire IEP Toulouse, 2006.

⁶ Selon les sources de l'Office français de protection des réfugiés et apatride (OFPRA), chargé depuis 1952 de l'examen des demandes d'asile et de la reconnaissance du statut de réfugié, il y a en 1979 environ 10 000 réfugiés sud-américains y compris des Caraïbes. Selon Anne Marie Gaillard, il y a en France, en 1985, c'est-à-dire avant que ne commencent les premiers retours, 5526 réfugiés chiliens, dont 40% de femmes. GAILLARD A.-M., *Exils et retours. Itinéraires chiliens*, CIEMI/L'Harmattan, 1997. Voir aussi SAENZ CARRETE. E., *El exilio latinoamericano en Francia*, Mexico, 1995 ; MARES A. et MILZA P. (eds), *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

une première étape marquée par le traumatisme, la nostalgie et l'identification à la communauté, il induit un processus de « transculturation » dû aux confrontations avec d'autres expériences, d'autres modèles culturels, et les femmes ont été particulièrement ouvertes à ces transformations. L'exil est souffrance, mais il a aussi une dimension créatrice : "Mon exil a enrichi ma réalité latino-américaine. Les mouvements de femmes ont contribué à me découvrir femme. Radicalement et politiquement" écrit Ana Maria Araujo, dans un livre sur l'expérience militante uruguayenne du mouvement Tupamaros, publié dès 1980⁷. Plusieurs femmes issues de l'exil latino-américain, mettant à profit leur formation de sociologues ou leur engagement dans le travail social, ont travaillé sur le processus de l'exil en y intégrant une dimension de genre et en s'appuyant sur leur propre expérience et celle de certains de ces groupes de femmes exilées. C'est le cas d'Angela Xavier de Brito, d'Ana Maria Araujo, et d'Ana Vasquez, ces deux dernières pouvant souligner dans leur livre commun sur l'exil latino-américain publié en 1988 que « l'exil représente aussi un territoire de liberté pour les femmes »⁸. L'écriture littéraire ou autobiographique est aussi témoin de ces processus comme le montre une anthologie de nouvelles de femmes écrivaines latino-américaines en exil ou les écrits de Carmen Castillo qui imbrique étroitement le personnel et le politique⁹.

Le fil conducteur de l'action et de la réflexion des collectifs autonomes de femmes latino-américaines est la recherche d'une articulation entre les luttes de femmes et les autres luttes sociales et politiques et la construction de solidarités féministes internationales, avec la diffusion d'informations, avec des traductions, des actions de soutien aux prisonnières politiques et aux luttes de femmes. De façon davantage interne les échanges interpersonnels nourrissent toute une réflexion critique sur les rapports hommes/ femmes, dans la société, dans le couple, dans l'organisation politique, sur la vie quotidienne et sur toutes les questions dites privées et encore très tabous dans le cadre conceptuel de la gauche de cette époque. Des femmes ont aussi parlé de la torture, de la prison, avec les formes sexuées de ces violences, mais cela restait bien évidemment des sujets très difficiles à aborder.

Il faudrait analyser de façon très fine qui sont les actrices de ces réflexions, militantes d'organisations politiques ou non – car ce milieu mêlait des femmes elles-mêmes militantes, avec des positions diverses dans la hiérarchie de leur organisation, et des épouses ou des filles de militants - les rythmes de ces prises de conscience, les différenciations entre les groupes nationaux,

⁷ ARAUJO A. M., *Tupamaros. Des femmes de l'Uruguay*, Paris, Éditions des femmes, 1980.

⁸ VASQUEZ A., ARAUJO A. M., *Exilés latino américains, la malédiction d'Ulysse*, Paris, l'Harmattan, 1988 (chapitre « Femmes et exil, vers la recherche de nos identités » p129-162) ; VASQUEZ A. et XAVIER DE BRITO A., "La situation d'exil : essai de généralisation fondé sur l'exemple des réfugiés latino-américains" in : OFPRA, *Les réfugiés en France et en Europe. Quarante ans d'application de la convention de Genève*, colloque 11 - 13 juin 1992.

⁹ *Nouvelles de nos exils. 9 latino américaines écrivent*, Paris, Arcantère, 1986 (voir en particulier la nouvelle d'Ana Vasquez « Petites révolutions sans importance »). CASTILLO C., *Un jour d'octobre à Santiago*, Paris, Stock col. Voix de femmes, 1980 ; interview de Carmen Castillo dans *Histoire d'elles*, n°2, décembre 1977.

et au sein d'un même groupe celles dues à l'âge, au statut social et au statut dans l'organisation politique le cas échéant, à l'insertion dans les réseaux français notamment sur le plan professionnel¹⁰. S'agissant des Chiliennes, Ana Vasquez remarque ainsi que des femmes non militantes d'organisations ou n'y ayant pas un rôle de premier plan, qui se sentaient moins reconnues et davantage reléguées aux fonctions féminines traditionnelles, ont les premières contesté leur situation en tant que femmes. En tout état de cause, de telles démarches critiques et d'expression personnelle ne sont pas aisées ; il faut dépasser le sentiment de culpabilité (cela paraît futile, indécent de penser à soi et à sa vie au quotidien alors qu'il y a au pays la torture, la répression) ; il faut rompre avec une vision de la militante comme figure héroïque et porte parole désincarnée de la cause, fonction dans laquelle souvent d'ailleurs les mouvements de solidarité, y compris féministes, tendent à les enfermer ; il faut affronter les tensions constitutives de l'exil, qui s'accroissent avec le temps, entre l'implication vis à vis de son pays et l'insertion en France, l'action collective et l'engagement dans des trajectoires individuelles de plus en plus différenciées.

Des dynamiques contrastées

L'expérience de femmes iraniennes, notamment celles de la gauche laïque exilée après la révolution islamiste, au tout début des années 80, peut être rapproché de celle de ces latino-américaines que je viens d'évoquer : elles aussi ont formé des groupes de femmes, porté dans l'exil un regard critique sur leur histoire, et pour certaines d'entre elles témoigné et réfléchi sur l'exil. Chahla Chafiq-Beski souligne que le féminisme a mobilisé un nombre non négligeable de femmes iraniennes exilées, car vivre en exil dans une société démocratique pouvait encourager la prise de conscience par les femmes de leur propre individualité et soutenir leur évolution vers l'autonomie¹¹ : « les femmes sont plus que les hommes entrées dans une perspective de recherche de soi, de construction d'un avenir ». En outre si la répression politique du régime iranien cible les opposants, femmes comme hommes, l'oppression et les discriminations contre les femmes en tant que telles sont constitutives de ce régime, et il y a là un facteur supplémentaire pour motiver un engagement féministe en exil et s'engager dans une analyse critique de l'oppression spécifique des femmes, au-delà même du cas iranien¹². Chahla Chafiq-Beski souligne aussi que, pour elle comme pour d'autres, l'exil a permis une réflexion critique par rapport à l'expérience politique de cette génération, militante contre le régime monarchiste mais qui a accepté une « alliance de fait » avec les islamistes, avant d'avoir été

¹⁰ VASQUEZ A. et XAVIER DE BRITO A., « On déguste l'amer caviar de l'exil à plusieurs sauces ; un schéma théorique pour comprendre les exils latino-américains » in : *Mémoires, histoire et imaginaires de l'exil brésilien en France*, colloque 23-25 novembre 2005, Nanterre.

¹¹ BESKI C., « L'exil au féminin », *Res Publica*, n°41, mars 2005. Entretien avec Chahla Chafiq-Beski.

¹² L'association « L'Eveil » intervient auprès de l'OFPPA pour exposer la situation des femmes en Iran. et soutenir des demandeuses d'asile.

pourchassée par le nouveau pouvoir. Ce sont des femmes de cette génération qui ont constitué par exemple le groupe de femmes iraniennes « L'Éveil », qui a existé entre 1984 et 1989¹³, puis se sont investies dans l' « Association des femmes réfugiées » dont je parlerai plus loin, et dans de nombreux projets professionnels, culturels et politiques. Certaines d'entre elles au cours des années qui suivent nouent des relations avec des exilées afghanes ou algériennes, et deviennent des actrices du champ politique français, par exemple dans les controverses autour de la laïcité ou de l'islamisme. L'expérience de l'exil iranien est très complexe puisqu'elle se déroule sur une longue période qui n'est d'ailleurs pas achevée, plusieurs vagues différenciées d'exilées se sont succédées, auxquelles s'ajoute aussi une immigration iranienne. Ainsi une association fondée par des exilées, la « Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie », d'abord engagée prioritairement ou même exclusivement vis-à-vis de la situation en Iran est conduite à s'investir davantage dans l'action en France sur le plan social, juridique et culturel, en faveur des droits des femmes iraniennes en France, quel que soit leur parcours, et des femmes de l'immigration en général¹⁴.

Ces deux exemples - latino-américaines et iraniennes - sont la manifestation d'un exil vécu dans un espace de type militant, de la part de femmes qui disposent de ressources culturelles importantes et sont souvent issues des classes moyennes, et qui partagent avec le milieu militant français de gauche et féministe un univers politique et culturel en partie commun. Leur existence en tant qu'exilées et leur action font sens dans le contexte politique français et international y compris dans les controverses idéologiques qui s'y expriment. Et l'on peut remarquer d'emblée qu'à la même époque, les choses ont été bien différentes pour les femmes exilées du sud-est asiatique. Les exilés du sud-est asiatique étaient de loin les plus nombreux des exilés en France à la fin des années 70 et au début des années 80¹⁵. Des Cambodgiennes ayant fui le régime des Khmers rouges ont créé une « Association d'aide aux femmes khmères » en 1977. Ses objectifs sont sociaux et culturels : apporter une aide sociale, morale et matérielle aux femmes exilées, faire face au traumatisme et au choc culturel, transmettre la langue et la culture khmères¹⁶. Cependant le contexte politique et la grille de lecture encore prédominante à gauche a entravé les interactions avec les féministes ou d'autres milieux militants, alors même que l'expérience vécue par ces femmes, survivantes de la

¹³ BESKI C., « Regard sur l'expérience d'une association de femmes iraniennes en France », *Alliance pour la liberté*, n°19, 2002. Documents de l'association.

¹⁴ La « Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie », à l'origine section française de l' « Organisation mondiale de solidarité des femmes iraniennes » (1989) devient une organisation autonome en 1994 (entretien avec Anne-Assieh Salimi et documentation de la LFID). Par ailleurs il a existé ou existe encore des organisations d'exilées de diverses tendances, liées à des mouvements politiques d'opposition au régime.

¹⁵ Plus de 70 000 réfugiés sont entrés entre 1975 et 1981 et environ 40 000 de 1981 à 1988, sans compter ceux qui sont venus par leurs propres moyens ou qui ont pu avoir un titre de séjour pour d'autres raisons. Le plus grand nombre a été admis en France après avoir été enregistré dans les camps de réfugiés ou selon un système de quotas. Parmi ceux accueillis dans des centres provisoires d'hébergement et sur lesquels on dispose de statistiques sexuées près de la moitié sont des femmes.

¹⁶ *L'association d'aide aux femmes khmères 1977-1997*, 1997, 32 p. Documents à la bibliothèque Marguerite Durand. *Histoires d'Elles*, novembre 1979. Cette association existe toujours, menant une action humanitaire en Asie du sud-est.

guerre, du génocide, des camps de réfugiés, et aussi de violences sexuées, pouvait interpeller¹⁷. L'expérience de l'exil et de l'action en exil est donc extrêmement diversifiée, comme en témoigne aussi le cas de militantes marocaines, parfois des anciennes prisonnières politiques, exilées en France dans les années 70 et au début des années 80 : bien que certaines aient poursuivi leur action dans l'opposition en exil et dans l'immigration marocaine, dont des associations de femmes immigrées comme l' « Association des femmes marocaines » (1972) et l' « Association des femmes arabes immigrées en France » (1982)¹⁸, elles ne se manifestent pas publiquement en tant qu'exilées et restent pour la plupart à l'arrière plan de l'action des hommes, dans les espaces politiques où les femmes incarnent la figure de la mère, de l'épouse ou de la sœur de prisonniers ou d'exilés, le dévouement et le sacrifice de soi. Et ce n'est que bien après, aujourd'hui, qu'elles commencent à prendre la parole sur leur parcours et leur expérience, en se désignant comme des « ex-exilées », en relation avec le travail de mémoire que la société civile marocaine effectue sur son histoire. Ainsi lors d'une journée d'hommage au rôle des femmes dans la lutte politique au Maroc, l'une d'elles, Naïma Bensaïd, livre un témoignage sur son parcours politique, son emprisonnement et son exil en soulignant que c'est la première fois qu'elle parle publiquement d'elle-même et combien cela est difficile « alors que les souffrances sont toujours là »¹⁹.

Nouveaux enjeux

À partir de la fin des années '70 le nombre des demandeurs d'asile en France connaît une forte croissance, avec un pic de 60 000 demandes en 1989, et l'attention est aussi attirée sur la diversification sociale, culturelle, géographique, des exilés. Au cours de l'année 1991 les femmes demandeuses d'asile sont au nombre de 11 000, et à partir de 1992 elles constituent environ un tiers des demandeurs d'asile, mais avec de grandes disparités selon les pays d'origine. En outre ils (et elles) rencontrent, pour accéder au statut de réfugié - alors que la grande majorité des demandeurs d'asile se voyaient auparavant reconnaître le statut de réfugié- des difficultés croissantes. Cette proportion de reconnaissance du statut passe en dessous de la barre des 50% en 1985²⁰. Comment les femmes exilées (et les mouvements de solidarité avec elles) font-elles face à ces nouveaux

¹⁷ *Histoires d'Elles*, septembre 1979, « A propos des réfugié(e)s. ici c'est comme si je montais au paradis ». Prenant contact avec des femmes dans un centre d'hébergement, des féministes sont déstabilisées par une réalité qui bouscule leurs références : « où sont les bons ? où sont les méchants? où se situer là dedans ? » écrit Barbara Rosenberg. Ces femmes disent que « là- bas c'est l'enfer, ici le paradis, à nous qui répétions qu'ici c'est l'enfer... » (Leila Sebbar). Sur le contexte de l'accueil des réfugiés du sud- est asiatique voir : MESLIN K., « Accueil des *boat people* : une mobilisation politique atypique » *Plein Droit* n° 70, octobre 2006

¹⁸ Intervention de Touria Mahjoubi dans la table ronde « Exil, luttes ici et là-bas », organisée par le groupe Traces, mémoires et histoire des mouvements de femmes de l'immigration, mars 2005.

¹⁹ Journée du 23 mars 2007. « Maroc 23 mars 1965/ 23 mars 2007. Quand la mémoire d'un peuple s'écrit par ses femmes. Six heures contre l'oubli ».

²⁰ Pour une vue d'ensemble sur l'évolution des politiques d'asile jusqu'au milieu des années 1990 voir : LEGOUX L., *La crise de l'asile politique en France*, Paris, CEPED, 1995.

enjeux? Est- il possible à des femmes exilées de se rassembler autour de problématiques communes ?

Facteurs de sensibilisation à l'existence de femmes exilées et réfugiées

Il faut d'emblée souligner que les femmes sont très largement invisibles et ignorées, tant des institutions que du milieu associatif mobilisé dans le champ de l'asile. Ainsi l'OFPRA ne rassemble aucune donnée sexuée avant 1991 et ne les publie (très partiellement) dans ses rapports annuels que depuis 2001. La presse associative et les publications sur les réfugiés évoquent parfois des parcours de femmes ou la situation difficile de certaines femmes exilées, mais sans que cela débouche, le plus souvent, sur une analyse sexuée ; globalement réfugiés ou demandeurs d'asile sont pensés au masculin et le sort des femmes est absent des campagnes en faveur du droit d'asile. Cependant on peut observer des éléments de prise en compte des femmes exilées et des éventuelles spécificités de leurs parcours ou de leurs situations, et repérer quelques facteurs qui la favorisent.

Il existe une certaine sensibilité dans les milieux féministes à la thématique de l'exil. Ce thème apparaît dans l'écriture, chez des auteures telles que Assia Djebar, Leila Sebbar, Julia Kristeva, dont des récits et nouvelles évoquant ce thème ont un écho au cours de ces années 80²¹, dans les références historiques (Hannah Arendt) ou encore dans la problématique d'un exil au sens existentiel du terme – l'exil condition de toutes les femmes ? La rencontre avec des femmes exilées s'opère dans des initiatives de solidarité internationale, ce qui ne va pas sans instrumentalisation, car les femmes exilées sont mises en position de porte- parole, de représentation, d'un combat politique dans leur pays, ou parce que (ou lorsque) certaines femmes exilées sont porteuses de problématiques politiques qui interpellent et s'intègrent dans le débat politique. Ainsi un rapport privilégié s'est établi avec des femmes latino- américaines autour de la critique féministe des organisations gauchistes, ou avec des féministes iraniennes dans les débats sur l'islamisme et la laïcité. En revanche, on l'a vu, l'écart avec les réfugiées du sud - est asiatique ne se combla pas, et la rencontre avec des dissidentes russes exilées ne fut qu'une initiative ponctuelle²².

Le journal *Histoire d'Elles*, qui privilégie l'écriture à la première personne et un regard libre et subjectif sur le monde, a accueilli plusieurs textes de femmes exilées ou sur l'exil²³. L'existence de

²¹ HUSTON N. et SEBBAR L., *Lettres parisiennes. Autopsie de l'exil*, Paris, Barrault, 1985. KRISTEVA J. *Etrangers à nous-mêmes*, Paris, Gallimard, 1988. DJEBAR A., *Femmes d'Alger dans leur appartement*, Paris, Editions des femmes, 1980 (inclut une nouvelle intitulée « il n'y a pas d'exil »). Sur la littérature voir : TALAHITE-MOODLEY A. (sous la direction de), *Problématiques identitaires et discours de l'exil dans les littératures francophones*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2007.

²² Journée « Femmes contre les totalitarismes » du 1^{er} mai 1980 avec des dissidentes russes exilées. Voir aussi KANDEL L., article cité..

²³ *Histoires d'Elles*, n°3, février-mars 1978 « Nous sommes ici en exil » (témoignages d'Esther, exilée du Cameroun, Helena du Brésil, Carmen du Chili) ; Leila Sebbar, qui explore ce thème de l'exil dans plusieurs récits, nouvelles et chroniques est membre de la rédaction de ce journal.

lieux de femmes, de maisons d'édition, de réunions publiques, de manifestations comme celles du 8 mars, de réseaux interpersonnels ont pu former un espace propice aux rencontres et à l'expression de femmes exilées. Mais tout cela n'implique pas forcément des actions concrètes et durables d'appui aux exilées ni une conscience des réalités et des souffrances de l'exil, et Liliane Kandel peut relever comment « l'exil, un défi pour la pensée féministe » est resté le plus souvent un impensé dans le mouvement et dans les études féministes souvent peu capables de se confronter aux singularités et aux spécificités des situations vécues par des femmes²⁴.

C'est davantage à partir de pratiques sur le terrain social, l'accueil des exilé-e-s, l'aide sociale, médicale ou psychologique, la formation, que dans certaines organisations et porté par certaines militantes – les femmes sont majoritaires parmi les travailleurs sociaux et les bénévoles de ces associations, mais beaucoup moins représentées dans leurs directions - apparaît un début de prise en compte des femmes exilées. Ces interactions produisent peu de traces écrites, et c'est de façon dispersée qu'on trouve des données sur les femmes exilées, mettant en lumière par exemple la précarité de beaucoup d'exilées, notamment des femmes seules avec enfants, leur vulnérabilité à toutes sortes d'abus, leur manque de ressources et le problème du logement, le difficile accès à la formation et à l'emploi²⁵. Un effort pour rendre visible des expériences de femmes existe donc, comme en témoigne un numéro du bulletin de la Cimade en 1983, « Sur les routes de l'exil... Des femmes »²⁶. Il réunit des témoignages ou de courtes études sur divers exils, qui concernent par exemple des femmes d'Haïti, du Zaïre, d'Argentine, du Chili, de Roumanie, en explorant les points communs et les singularités, et pose explicitement la question de la « spécificité d'un exil au féminin », sans pour autant apporter une réponse univoque. Ces questionnements rejoignent celui qui existe chez ces sociologues ou psychologues issues de l'exil latino- américain que j'ai évoqué précédemment. Cependant il s'avère que leurs travaux, qui pour la plupart sont publiés ultérieurement, ne sont pas très connus dans le milieu associatif.

Un autre facteur de changement, c'est ce qui se joue durant cette même décennie autour de l'immigration, et notamment l'essor des mouvements de femmes de l'immigration ou pour les droits des femmes de l'immigration, dans lesquels il y a d'ailleurs des exilées, turques, marocaines,

²⁴ KANDEL L., « Le féminisme face à l'exil. Sommes- nous toutes des exilées ? », *Res Publica*, n°41, mars 2005, pp.38-49.

²⁵ Une enquête du SSAE en 1990 relève parmi les demandeurs d'asile non accueillis par les centres d'hébergement des femmes seules avec enfants, en grande précarité, venues du Congo et de Haïti notamment (*Accueillir*, janvier février 1991). Béatrice Méaulle dans la *Chronique d'Amnesty international* indique que les femmes seules arrivant à la frontière sont vulnérables aux abus de la part des hommes qui leur proposent soutien et logement. Quant aux femmes mariées, épouses de réfugiés politiques, certaines n'ont aucun accès à la langue française et au travail et restent au foyer sans contact avec l'extérieur. *Chronique d'Amnesty* n°51 février 1991, « Femmes réfugiées des parcours difficiles »

²⁶ *Cimade informations*, avril 1983, « Sur les routes de l'exil...des femmes » (p.1-17). Des parcours d'exilées sont retracés dans d'autres numéros de ce bulletin, en particulier en 1984 et 1986 (mars 1984, mars-avril 1986, mai 1986, août-septembre 1986). La Cimade est une organisation humanitaire d'origine protestante, très investie auprès des migrants et des exilés, qui durant cette décennie mène une action importante envers les femmes étrangères au travers d'action au quotidien d'accueil, de formation, et aussi parce qu'il y a des femmes d'origine étrangère ou exilées qui y travaillent.

guinéennes... En effet ces mouvements attirent l'attention sur la présence des femmes dans les immigrations et les exils, sur leur rôle dans les processus interculturels et de changement social, portent des revendications d'autonomie, d'égalité, de lutte contre les discriminations. On trouve en outre parmi les migrantes des femmes qui ont fui des situations de violence, et certaines associations agissant dans l'immigration ou contre les violences faites aux femmes commencent à prendre en compte cette réalité²⁷.

Un dernier élément moteur est constitué par les dynamiques internationales sur la question des femmes réfugiées qui se manifestent à partir du milieu des années 80 dans l'ONU, le HCR, certaines ONG, ou au Parlement européen (juillet 1982, avril 1984, mars 1988)), qui ont un écho en France, même si les acteurs venus de France n'y sont pas très présents²⁸, et servent de référence pour argumenter en faveur de la prise en compte des femmes parmi les réfugiés ou dans le cadre des procédures d'asile.

Ainsi la conférence de Nairobi, organisée par l'ONU en 1985 à l'issue de la « décennie des Nations Unies pour la femme », inclut un forum sur les femmes réfugiées²⁹, et le HCR recommande que les femmes subissant des violences sexuelles ou persécutées en tant que femmes pour avoir transgressé les normes de leur société soient reconnues comme faisant partie d'un groupe social au sens de la Convention de Genève et bénéficient du statut de réfugié³⁰.

Une dynamique collective de femmes exilées ?

L'expérience de l' « Association des femmes réfugiées », entre 1987 et 1992 est précisément au carrefour de plusieurs de ces approches et de la volonté de femmes réfugiées elles-mêmes de se rassembler au-delà des groupes organisés par nationalité et de s'auto-organiser pour n'être pas seulement des bénéficiaires d'une aide sociale ou d'une solidarité mais des actrices. En janvier 1987 l'initiative de réunir des femmes réfugiées revient aux militantes d'une petite association de solidarité avec les réfugiés (le Groupe accueil et solidarité), puis le groupe se déclare en association

²⁷ Dès 1981 l'association « SOS femmes alternatives », qui a ouvert le premier foyer d'accueil pour les femmes victimes de violences dans la région parisienne, le Centre Flora Tristan, a rencontré et aidé des femmes immigrées sans papiers ou en situation précaire qui avaient été victimes de violences dans leur pays ou dont le retour les exposerait à de graves conséquences et réclamé que leur soit reconnu le statut de réfugiées. *Le Monde*, 22 août 1981 « Une campagne pour les femmes réfugiées ».

²⁸ Une bibliographie révèle le développement du champ d'étude sur les femmes réfugiées, mais l'absence quasi totale de références francophones (sauf canadiennes) : NEUWIRTH G. and VINCENT C., *Women refugees in international perspectives 1980-1990. An annotated bibliography*, Ottawa, RRDR, 1997

²⁹ Geneviève Jacques, alors secrétaire générale de la Cimade et investie dans des associations internationales chrétiennes en est une des organisatrices et en publie un compte rendu dans *Cimade informations.*, n°5, mai 1986 « Femmes réfugiées de tous les pays... interpellez-nous ! »

³⁰ Comité exécutif du HCR, *Les femmes réfugiées et la protection internationale*, 1985 ; HCR, *Lignes directrices du HCR pour la protection des femmes réfugiées*, 1991.

en mai 1989³¹. Cette organisation se fixe pour but d'identifier les problèmes spécifiques des femmes réfugiées et d'améliorer leur condition, en favorisant les solidarités, en mettant en évidence leur apport au pays d'accueil et en combattant les discriminations et les obstacles à leur pleine insertion ; elle revendique aussi le droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes, et demande que la mention du sexe des demandeurs d'asile et des réfugiés apparaisse dans les statistiques afin de « soulever le manteau d'invisibilité qui pèse sur les femmes réfugiées »³². Elle participe à diverses initiatives nationales et internationales dont une consultation internationale de femmes réfugiées à Genève en novembre 1988 organisée par le Comité spécial des ONG internationales pour les droits de l'homme. La dynamique du groupe est fondée sur les échanges entre réfugiées de divers pays – des femmes d'une dizaine de nationalités sont présentes, venant à titre individuel ou membres d'associations de femmes ou mixtes³³ –, de divers milieux sociaux et culturels, des femmes venues avec leur famille et des femmes seules, et entre elles et des femmes françaises, engagées dans des associations ou secteurs professionnels en rapport avec migrations ou asile³⁴. Les participantes se souviennent de la richesse de ces échanges sur les parcours d'exil, sur la situation vécue en exil, sur les transformations que provoque l'exil. avec les souffrances, les contradictions, mais aussi les processus positifs de prise de conscience, d'accès à une plus grande autonomie, à une possibilité de s'affirmer en tant que femme et en tant qu'individu. Cette association a cependant une existence assez éphémère, ce qui s'explique avant tout par le fait ces femmes doivent d'abord lutter pour construire ou reconstruire leur vie dans des conditions difficiles et manquent de temps et de moyens pour s'engager durablement. En outre il y a le processus même de l'exil et sa temporalité qui fait se déliter, avec le temps qui passe, l'identité de réfugié et les groupes de réfugiés.

Persécutions sexuées et droit d'asile

Dans cette association se regroupent des femmes ayant obtenu le statut de réfugié, et donc si on considère l'ensemble des femmes exilées, celles qui attendent l'issue de la procédure ou qui sont

³¹ Entretiens avec Antoinette Langlois (GAS) et avec Chahla Chafiq-Beski. Archives de l'association. *Chronique d'Amnesty* n°51 février 1991 : "Femmes réfugiées, des parcours difficiles" par Béatrice Méaulle. Rapport d'activités du GAS pour l'année 1990 (« L'exil au féminin », par Chahla Beski).

³² Association des femmes réfugiées, « Genèse du groupe », 22 septembre 1989. Statuts de l'association. Conclusions de l'atelier « Femmes réfugiées », Colloque de la Cimade octobre 1989. *Cimade informations*, juin 1990, février-mars 1991.

³³ Les comptes rendus de réunions mentionnent ainsi des femmes venues d'Iran (en particulier membres de l'association « L'Eveil »), d'Amérique centrale et du sud, de Turquie (membres de l'Association des travailleurs de Turquie), de Haïti, du Sri Lanka, du Zaïre, de Guinée Bissau, du Tchad, de l'Érythrée. Sur plusieurs groupes, il n'a pas été possible de trouver d'autres informations (l'Association des femmes érythréennes, l'Association des femmes srilankaises, l'Association de solidarité avec les femmes haïtiennes).

³⁴ Comede (Comité médical d'aide aux exilés), France terre d'asile, Cimade, Amnesty international, SSAE (Service social d'aide aux émigrants), Intersyndicale de l'OFPPRA, Secours catholique et Service interdiocésain d'aide aux travailleurs immigrés

déboutées d'une demande d'asile, elles sont devant des problèmes encore accrus. En effet dans la période qui s'ouvre au début des années '90 la préoccupation qui domine c'est de plus en plus l'accès au statut de réfugié (ou à une autre forme de protection) et la situation de plus en plus précaire des demandeurs d'asile, qui pèse particulièrement sur les femmes. On est en effet dans le temps où la grande masse des demandeurs d'asile est suspectée d'être de « faux réfugiés », la proportion des personnes reconnues réfugiées très réduite (15% à 20% des demandeurs d'asile obtiennent le statut de réfugié depuis 1995 et souvent suite à un véritable parcours du combattant) et où se développent des formes d'asile temporaire et précaire à la discrétion des autorités administratives (par exemple pour les Yougoslaves en 1992, les Algérien-ne-s en 1993) ou encore des régularisations exceptionnelles collectives ou au cas par cas suite à des mobilisations.

Un autre aspect apparaît davantage au-devant de la scène, il s'agit de la discussion autour de la nature des persécutions et des violences qui motivent l'exil, et notamment, s'agissant des femmes, des formes ou des motifs de violences spécifiques.

Les motifs de persécutions : un enjeu juridique et politique

C'est en 1991 que pour la première fois la Commission des recours des réfugiés est saisie d'une demande d'asile présentée par une femme menacée d'excision³⁵. Aminata Diop, menacée d'être excisée à la veille de son mariage, a réussi à quitter le Mali et à entrer en contact avec des opposants politiques maliens réfugiés en France qui l'ont informée de la possibilité de faire une demande d'asile, mais l'OFPRA rejette sa demande le 18 décembre 1990. Elle rencontre au Comede (Comité médical pour les exilés) une femme médecin, qui est en relation avec une association féministe réunissant des femmes africaines et françaises dans la lutte contre l'excision en France, le GAMS (Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, fondé en 1982). Un mouvement de solidarité s'organise : recours devant la Commission de recours des réfugiés, où elle est défendue par une avocate féministe, pétitions et lettres adressées à la Commission, articles dans la presse. La CRR lui refuse le statut de réfugié, tout en reconnaissant que l'excision est une persécution, avec l'argument qu'elle n'avait pas sollicité la protection des autorités publiques maliennes³⁶. Aminata Diop a toutefois obtenu à titre humanitaire une carte de séjour. Cette affaire montre la relation établie entre violences contre les femmes et droit d'asile, violences là-bas et ici, et l'enjeu de l'interprétation de la Convention de Genève concernant ce type de persécution.

D'où un engagement sur le terrain juridique, car si la revendication du droit d'asile face aux

³⁵ Archives Renée Boutet et GAMS. Entretien avec Renée Boutet. Conversation avec Aminata Diop. Voir aussi son témoignage dans le rapport d'une conférence tenue à Vienne (Autriche) le 18 juin 1993 "Women on the move. Workshop on human rights abuses against immigrant and refugee women",

³⁶ Audience du 17 juillet 1991, décision du 18 septembre, n°164078. *Documentation réfugiés*, n°187, 20-29 juin 1992.

persécutions de sexe avait été énoncée antérieurement – avec des hésitations sur les modalités : faut-il revendiquer l’insertion de la notion de sexe dans la Convention ? ou l’interpréter de façon à inclure les persécutions sexuées ? -, elle devait être davantage argumentée³⁷. À la suite de la décision Aminata Diop, Lili Badakhchan, elle-même militante de l’Association des femmes réfugiées, élabore un argumentaire en faveur de la reconnaissance des femmes persécutées en tant que femmes, comme appartenant à un groupe social au sens de la Convention de Genève, en juillet 1992³⁸. Cet argumentaire est repris ensuite par d’autres juristes, des avocates, des associations, il s’appuie sur les recommandations du HCR et l’exemple d’autres pays comme le Canada où des directives permettent la reconnaissance du droit d’asile pour des victimes de persécutions sexuées en 1993, et la Grande-Bretagne, où le « Refugee women legal group » élabore des « lignes directrices de genre » (1998), reprises ensuite par l’instance d’appel du ministère de l’intérieur (2000). L’enjeu n’est pas seulement l’excision, c’est aussi les viols en temps de guerre ou les viols comme forme de torture policière, les mariages forcés, les violences familiales, les discriminations institutionnalisées à l’encontre des femmes, les violences contre les femmes qui enfreignent les normes de leur société, bref toutes sortes de violences qui sont occultées ou banalisées, considérées comme des « traditions », ou appartenant à la sphère du privé, surtout quand les auteurs de ces persécutions ne sont pas les autorités étatiques³⁹. Le combat juridique est donc aussi un combat idéologique et intellectuel, pour rendre visible les violences contre les femmes, contester leur banalisation et le relativisme culturel qui les légitime, remettre en cause cette dichotomie entre le privé et le public, montrer que ces violences sont systémiques, sociales et politiques, quel qu’en soit l’auteur. C’est aussi une action solidaire avec les demandeuses d’asile qui entrent en contact avec les associations de défense des immigré(e)s ou des réfugié(e)s et les nombreuses associations de femmes qui se sont orientées au cours de cette décennie vers l’aide et l’accueil aux femmes en difficulté, dont font partie ces exilées. Les décisions positives sont bien souvent le fruit de cette solidarité et de la mobilisation : constitution des dossiers, rédaction des recours à la CRR, ou au tribunal contre les reconduites à la frontière, mobilisation des réseaux associatifs et de l’opinion publique, soutien psychologique voire matériel à des femmes parfois en grande détresse. La presse relate ainsi la résistance d’une jeune guinéenne, qui, affirmant que ses deux filles nées en France risqueraient d’être excisées, refuse son embarquement forcé et est condamnée à 7 mois de prison.

³⁷ Selon l’article 1A 2 de la Convention, est réfugiée « toute personne qui craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

³⁸ BADA KHCHAN L. « L’application aux femmes de la notion d’appartenance à un certain groupe social » *Documentation réfugiés*, n°189, 10-19 juillet 1992. Ancienne exilée iranienne, elle était alors officier de protection à l’OFPRA et militait à la Cimade.

³⁹ Jusqu’à la loi de décembre 2003, selon la jurisprudence française ne sont prises en compte (sauf exception) que les persécutions exercées par l’État.

Elle est soutenue par une association lyonnaise et une avocate féministe, qui obtiennent du Tribunal administratif l'annulation de la reconduite à la frontière⁴⁰. Comme le montrent les recueils de jurisprudence c'est dans la décennie '90 qu'apparaissent des décisions portant sur des persécutions de sexe et autour des années 2000 des décisions reconnaissant le statut de réfugié en raison de l'appartenance à un groupe social de femmes persécutées⁴¹.

Les initiatives collectives et leurs limites

Cette question des persécutions sexuées et du droit d'asile des femmes est une problématique carrefour, pouvant susciter la convergence de plusieurs approches, réunir des acteurs oeuvrant dans des champs différents. Elle peut mobiliser des juristes, des militant-e-s, des personnes travaillant sur le terrain social ou médico-psychologique⁴². Elle s'inscrit dans la défense globale du droit d'asile et des droits des étrangers (autour des déboutés, des sans-papiers), dans les initiatives de solidarité internationale (par exemple vis-à-vis de la Yougoslavie, de l'Algérie), dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui peut elle-même prendre place dans une vision élargie des droits humains comme celle que promeut dans ces années-là Amnesty International⁴³. On voit au cours des années '90, à diverses occasions, ces convergences se manifester : la Commission femmes de la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés) organise une rencontre en décembre 1993 par sur le thème « Femmes et droit d'asile » qui outre les femmes de la FASTI réunit des femmes du GAS, des Nanas Beurs (une association de femmes de l'immigration), de l'Association de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie⁴⁴. *France terre d'asile* publie un dossier sur les femmes réfugiées en 2000⁴⁵.

Cependant ces initiatives restent ponctuelles et marginales dans le champ du droit d'asile et des

⁴⁰ *Le Monde*, 14 juin 1996.

⁴¹ TIBERGHIE F., *La protection des réfugiés en France*, Economica, 1984 (sélection de jurisprudence de 1954 à 1984). CRR, *Le droit des réfugiés en France. Tables décennales de jurisprudence du CE et de la CRR 1988-1997*, Economica, 2000. CRR, *Bulletin trimestriel de jurisprudence du Conseil d'État et de la Commission des recours des réfugiés* (depuis 1998). Les premières décisions fondées sur la notion de groupe social datent de 1997 (transsexualité), 1999 (homosexualité) et 2001 (excision).. D'autres décisions positives sont basées sur la notion de mode de vie en rupture avec des normes de son pays (1999, 2001). Les décisions favorables sont plus nombreuses à partir de 2004 (femmes victimes de mariage forcé, de violences domestiques...).

⁴² Les associations d'aide médicale et psychologique (Comede, Avre, Centre Primo Levi) reçoivent un nombre croissant de femmes ayant subi de graves traumatismes. Un partenariat s'est constitué entre le centre Primo Levi et l'Association de solidarité avec les femmes algériennes pour que soit apportée une aide psychologique aux exilées qui le nécessitaient, en 1995.

⁴³ Ce thème est ainsi intégré dans les campagnes d'Amnesty international sur les violences politiques sexuées en 1991, contre la violation des droits humains des femmes (autour de 1995), et en 2004 contre les violences faites aux femmes. Une commission femmes se constitue dans la section française d'Amnesty international en 1999. Voir par exemple « Femmes sur le chemin de l'exil », *Chronique d'Amnesty international*, mars 1997.

⁴⁴ *Expression immigré-e-s – français-es*, n°75, janvier 1994 et archives de la FASTI.

⁴⁵ *Proasile*, n°3, juin 2000. *France terre d'asile*, fondée en 1974, est une importante association qui gère l'hébergement des demandeurs d'asile et agit pour la défense du droit d'asile. Dans ce dossier écrivent des actrices de l'engagement pour le droit d'asile des femmes persécutées, une avocate, des militantes algériennes, afghanes, iraniennes et de diverses associations de femmes.

droits des étrangers. La question des femmes y reste globalement un thème très secondaire et même le plus souvent absent, la perspective de genre est très difficilement intégrée, alors même que de très nombreuses initiatives sont prises en faveur du droit d'asile et que les publications et les recherches sur les réfugiés et sur le droit d'asile se multiplient au cours des années '90.

Il y a une différence notable entre ce qui se passe en France et dans d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, la Belgique ou le Canada. La présence française est très faible dans les initiatives internationales⁴⁶. Ce n'est qu'au milieu de la première décennie de 2000 que des initiatives nouvelles laissent peut-être présager une construction plus durable de l'action et de la réflexion dans ce champ⁴⁷.

Quelle est la place des femmes exilées elles-mêmes dans ces mobilisations et dans le champ public ? De nombreux obstacles entravent leur action et leur organisation : elles constituent un ensemble très hétérogène, ont souvent peu d'expérience de l'action collective, elles sont confrontées à de considérables difficultés administratives, sociales et matérielles, et la plupart d'entre elles, quand elles accèdent à une situation plus sûre, tiennent avant tout à reconstruire leur vie, à tourner la page, et craignent d'être instrumentalisées dans des mouvements militants où on leur demanderait sans cesse de témoigner publiquement. En outre elles trouvent difficilement une place dans une action associative plus institutionnalisée et professionnalisée, davantage orientée vers la solidarité et l'accompagnement que vers l'auto-organisation des femmes. Il a existé au cours des années '90 et au début 2000 plusieurs petits groupes de femmes exilées et des exilées qui tentent d'exister comme femmes dans des groupes mixtes, dont certains existent encore, mais dont on ne peut traiter dans le cadre de cet article⁴⁸. L'engagement le plus visible et durable a été celui de femmes algériennes qui se sont réfugiées en France face aux violences des groupes intégristes. Des collectifs et associations comme le RISFA (Réseau international de solidarité avec les femmes algériennes, 1994), l'ASFAD (Association de solidarité avec les femmes algériennes, 1995) mènent une action multiforme d'information, de solidarité, d'appui au combat pour la démocratie, les droits des femmes et contre les intégristes, d'accueil des réfugiées⁴⁹. Elle est portée principalement par la génération militante exilée en France autour de 1992-1994, ayant déjà un engagement en Algérie, et à laquelle se sont associées des militantes françaises et, en nombre plus réduit, des Algériennes de l'immigration.

⁴⁶ Actes de la Conférence des 11-12 juin 1998, *Toward a gender sensitive asylum policy in Europe*, Bruxelles. Dans ce très important colloque il n'y avait que trois personnes venues de France, dont deux du HCR France.

⁴⁷ Création du Groupe asile femmes en 2004. Voir GROUPE ASILE FEMMES, *Droit d'asile et persécutions visant spécifiquement les femmes*, Paris, septembre 2005, et *Droit d'asile et femmes. Guide pratique*, Paris, 2007. Colloque du réseau TERRA « Persécutions des femmes, mobilisations sociales et droit d'asile », Université du Panthéon Sorbonne, novembre 2006.

⁴⁸ Par exemple l'association Negar – soutien aux femmes d'Afghanistan, créée en 1996 par une réfugiée afghane aidée de femmes françaises qui avaient antérieurement travaillé en Afghanistan ou auprès de réfugiés, ou le Comité des femmes djiboutiennes contre les viols et l'impunité. Des exilées de Yougoslavie participent aux mouvements de solidarité avec les femmes de ce pays.

⁴⁹ Publications de ces collectifs (bulletins, textes, tracts). Entretien avec Fadila Bent Abdessalam, Nicole Savey et Brigitte Bardet-Allal. Entretien avec Rebeha Chougui.

L'aide aux exilées impliqua une mobilisation particulièrement intense dans les années 1994-1998, pour arracher des titres de séjour, faire des recours aux tribunaux contre les refus de séjour, trouver des logements, des emplois. *RISFA Infos et Ici et là bas* (publication de l'ASFAD) dénoncent sans relâche les refus du droit d'asile et la situation faite aux femmes algériennes, entre « l'assassinat là-bas, le refus du droit d'asile, la précarisation, l'arbitraire et les humiliations ici »⁵⁰. Ces femmes algériennes militantes ont été des actrices de solidarités, mais dans un climat de grande tension et de souffrances difficiles à exprimer : sentiment de culpabilité par rapport à celles qui sont restées et qui risquent leur vie⁵¹, conflits entre militantes de différents groupes, controverses sur l'articulation entre la lutte contre l'intégrisme et la lutte contre le pouvoir autoritaire en Algérie, entre l'action à l'intérieur du pays et celle dans l'exil ou l'émigration. Entre exil et émigration elles opèrent une distinction (insistant sur la contrainte qui les a poussées au départ) et relèvent les grandes proximités, car les actuelles migrations de femmes ont souvent des motifs qui rapprochent le phénomène de l'émigration et celui de l'exil. Ainsi l'ASFAD souligne que de nombreuses femmes fuient l'oppression, la marginalisation, les violences sociales ou familiales, qu'elles fassent ou non une demande d'asile⁵². Ce phénomène n'est évidemment pas propre aux Algériennes et concerne des femmes de tous pays. Beaucoup sont en situation irrégulière, confrontées à de grandes difficultés pour obtenir une régularisation.

Des femmes peuvent être contraintes à l'exil en raison de leur engagement personnel dans les luttes sociales ou politiques. Cette figure de l'exilée n'a pas disparu avec le temps et n'appartient pas seulement à l'histoire. Au contraire, les femmes, davantage actrices, sont aussi davantage cibles de répression, répression qui peut d'ailleurs prendre à leur égard des formes sexuées. D'autres fuient des violences de masse et des conflits généralisés avec leur cortège de barbaries contre les femmes. Certaines accompagnent des proches (parents, conjoint), une proportion croissante d'entre elles viennent seules ou avec leurs enfants.

De plus en plus nombreuses sont celles qui tentent de résister et d'échapper à des pratiques et des contraintes qui s'exercent dans le cadre d'une organisation sexuée inégalitaire des sociétés, qu'elles reconnaissent comme des oppressions, même si il ne s'agit pas d'une résistance politiquement

⁵⁰ Quelques milliers d'Algérien-ne-s ont demandé l'asile conventionnel, très peu l'ont obtenu. Les autorités algériennes n'étant pas les auteurs des persécutions, il fallait pouvoir établir qu'elles les avaient *tolérées*. L'autre possibilité était d'effectuer des démarches administratives pour obtenir une autorisation provisoire de séjour auprès des préfectures, puis un titre de séjour. En 1998 la loi institue l'asile territorial, mais 97% des demandes sont rejetées. Voir : Collectif de soutien à la démocratie en Algérie, *Droit d'asile, devoir d'hospitalité*, Mario Mella, Lyon, s.d. (1999 ou 2000), en particulier les études de Marie Noëlle Fréry et de Marion Gachet.

⁵¹ Le départ de femmes (et notamment de femmes seules) est un acte suspect, car la femme incarne le groupe et sa tradition. L'accusation d'apostasie ou d'être du « parti de la France » risque toujours de resurgir, et pas seulement de la part des islamistes (BARDET B, « L'exil, une décision, pas un choix », *Ici et là bas*, juin 1997).

⁵² ASFAD, 1995-2005. *Dix ans, ici et là bas. Solidarité féministe France Algérie*, ASFAD, 2006. Voir aussi : HACHIMI ALAOUI M., « 'Exilés' ou 'immigrés' ? Regards croisés sur les Algériens en France et au Québec » *Confluences Méditerranées*, n°39, 2001.

consciente, ou qui sont persécutées parce qu'elles enfreignent les normes sociales, morales, religieuses, en vigueur dans leur pays. Ces femmes peuvent être cibles de violences exercées par leur État mais aussi des groupes non étatiques, y compris leurs proches, leur famille, leur voisinage, dont leur État ne les protègent pas. Ces parcours de femmes, dans leur diversité, ont acquis de plus en plus de visibilité. L'action collective de femmes exilées et de celles et ceux qui les ont accompagnées dans leur démarche et ont construit des solidarités avec elles ont mis en lumière la façon dont elles pouvaient devenir des actrices de la société mais aussi les obstacles rencontrés. Ce sont davantage des femmes exilées disposant de ressources culturelles et d'une expérience politique, et bénéficiant d'une certaine sécurité dans le pays d'accueil, qui ont pu s'engager. Le défi actuel est que des femmes plus diverses, en situation plus difficile, puissent s'auto organiser et exister comme sujets. Cet engagement est tributaire des dynamiques propres à chaque groupe d'exilé-e-s et du contexte en France, des interactions qui peuvent se nouer avec les acteurs de la société française. Il s'inscrit aussi dans la temporalité de chaque exil – qui se transforme avec le temps qui passe – et dans la succession des vagues d'exils qui pose la question de la transmission de cette expérience. L'action contre les violences à l'égard des femmes à l'échelle nationale et internationale, la prise de conscience des spécificités et des formes sexuées des persécutions, ont mis en cause une conception restrictive du droit d'asile et introduit dans le champ du droit d'asile la dimension de genre. Ces changements ont contribué à modifier la représentation classique de la persécution, la conceptualisation de ce qu'est le politique - en contestant la séparation du privé et du public et en mettant en évidence l'articulation de différentes oppressions - et celle de « l'exil politique ». Cette catégorie ne peut que se trouver problématisée tant sont pluriels les motifs, les parcours et les situations d'exil, et floues les frontières entre différents parcours de migration ou d'exil. Alors que la référence à « l'asile politique » (alors même que les opinions politiques ne sont qu'un des motifs de reconnaissance du statut de réfugié énoncés dans la Convention de Genève) sert souvent à restreindre le champ de reconnaissance de l'asile, l'engagement auprès des femmes exilées a consisté à promouvoir une interprétation plus large, et plus en phase avec les réalités des persécutions, de la notion de réfugié.